

Objet : Désignation des représentants du SMBP aux comités de rivière Büech-Méouge, AEygues, Ouvèze

Le Président expose :

Le comité de rivière est l'assemblée représentant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle locale. Il est chargé de suivre l'exécution des opérations prévues dans le cadre du contrat de rivière et de discuter et valider le bilan annuel et le programme de l'année suivante.

Le territoire du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales est concerné par trois contrats de rivière et il y a lieu de nommer un représentant du SMBP au sein des instances suivantes :

| Rivière | Maître d'ouvrage |
|----------------|------------------|
| Büech - Méouge | SMIGIBA |
| AEygues | SIAA |
| Ouvéze | SMOP |

Le Président propose les représentants suivants :

| Rivière | Nom du représentant SMBP |
|----------------|--------------------------|
| Büech - Méouge | Bruno LAGIER |
| AEygues | Pierre DALSTEIN |
| Ouvéze | Gérard COUPON |

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Désigne** les représentants sus-listés pour représenter le SMBP aux trois comités de rivière correspondants

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD